



LA JOURNEE

La fête du Sacré Cœur a été célébrée avec un éclat et une ferveur remarquables à Montmartre et à Paray-le-Monial. La Chambre discute aujourd'hui les interpellations sur les abus de pouvoir du ministre de la Guerre...

DANS DIX MOIS

Il est incontestable que les événements actuels font tomber les écailles de beaucoup d'yeux illusionnés. Parmi nos amis et même parmi nos adversaires, bon nombre d'optimistes imprévisibles commencent à se poser la question de M. Goblet : Où allons-nous ?

LA FÊTE DU SACRÉ CŒUR A MONTMARTRE

La fête du Sacré Cœur a été célébrée à Montmartre avec un éclat et une ferveur remarquables. Le cardinal-archevêque de Paris assistait à la grand-messe célébrée par M. l'abbé Odellin, vicaire général. Son Eminence a présidé elle-même aux vêpres, à l'issue desquelles on lui a offert une magnifique procession et la consécration solennelle de la France au Sacré Cœur de Jésus.

LA FÊTE DU SACRÉ CŒUR A MONTMARTRE

La fête du Sacré Cœur a été célébrée à Montmartre avec un éclat et une ferveur remarquables. Le cardinal-archevêque de Paris assistait à la grand-messe célébrée par M. l'abbé Odellin, vicaire général. Son Eminence a présidé elle-même aux vêpres, à l'issue desquelles on lui a offert une magnifique procession et la consécration solennelle de la France au Sacré Cœur de Jésus.

LE XXVI PÈLERINAGE DE PÉNITENCE AUX LIEUX SAINTS

Un de ceux qui ont pris part à la grande manifestation religieuse et nationale du XXVI pèlerinage, M. Jean Charvet, raconte sa joie et ses émotions et dit à ceux qui ont le désir de ce voyage merveilleux que le nouveau pèlerinage qui s'organise, le XXVI, aura peut-être plus d'attraits encore. Ce sera le pèlerinage des jeunes étudiants puisqu'il aura lieu pendant les vacances.

M. LOUBET & LE VATICAN

Voilà, à titre purement documentaire, une dépêche de l'agence Paris-Nouvelles : On mande de Rome au Corriere della Sera que la combinaison suivante aurait été imaginée pour faciliter la visite du président Loubet au Vatican, lors de son voyage en Italie.

LE CARDINAL VAUGHAN

Ontélographie de Londres à l'Agence Havas : Le cardinal Vaughan est aujourd'hui très aigre; on dit son état désespéré.

LA FÊTE DU SACRÉ CŒUR A MONTMARTRE

La fête du Sacré Cœur a été célébrée à Montmartre avec un éclat et une ferveur remarquables. Le cardinal-archevêque de Paris assistait à la grand-messe célébrée par M. l'abbé Odellin, vicaire général. Son Eminence a présidé elle-même aux vêpres, à l'issue desquelles on lui a offert une magnifique procession et la consécration solennelle de la France au Sacré Cœur de Jésus.

RETRAIT DES DEMANDES SUBSIDIAIRES D'AUTORISATION

Les Français, les Dominicains et les Capucins ont retiré la demande subsidiaire d'autorisation qu'ils avaient formée. Cette nouvelle sera une consolation pour Guillaume II. Si un ministre intelligent ne succède pas bientôt à celui-ci, c'est en fait de l'influence française en Orient. La place est libre; il n'y a qu'à l'occuper.

SCANDALEUSE INTERDICTION

Il n'y a plus aucun doute, les misérables qui, dimanche dernier, à Sainte-Foy-lès-Lyon, ont essayé de troubler les catholiques lyonnais dans le libre exercice de leur culte, ont les stipendiés du ministère par l'entremise de la préfecture du Rhône.

COURAGE FORCÉ

On raconte qu'au moment de l'attaque par les gens de Figueira contre M. Jonnard et son escorte, on put voir rester obstinément en arrière un personnage qu'un mulet ramenait à pas lent et qui essayait de se protéger contre les balles des Marocains en agitant d'une façon comique son ombrelle blanche.

LES ÉCOLES AU CONSEIL D'ÉTAT

La section du contentieux du Conseil d'Etat, présidée par M. Berger, examine aujourd'hui la validité des décrets pris en juin et juillet dernier par M. Combes, pour ordonner la fermeture des écoles congréganistes. Les instituteurs ou institutrices de ces écoles appartenant à des Congrégations autorisées; mais, selon le gouvernement, les établissements qu'ils occupaient ne l'étaient pas.

A LA COUPE DE CASSATION

La Cour de cassation a rejeté les pourvois formés par les procureurs généraux contre les arrêts acquittés MM. les abbés Poltier et Hailuin, anciens Jésuites.

LES HÉCATOMBES DANS L'ARMÉE

Toute la presse est émue de la mise à la retraite d'office du colonel et d'un capitaine du 39 dragons.

LA FAUSSE TIARE

M. Rogee-Paillet a averti le ministre de l'Instruction publique qu'il lui posera à une prochaine séance une question sur la fausseté de la tiare.

LE PÈLERINAGE DE PARAY-LE-MONIAL

Paray-le-Monial, 19 juin. La basilique est pleine de monde; la plus grande messe de la messe de pèlerinage. Sa présence, l'éloquent sermon de M. l'abbé Poindrac, après un Magnificat solennel, ont passé l'enthousiasme dans tous les cœurs, et c'est avec entraînement que la procession à Notre-Dame-de-Romay s'organise.

RETRAIT DES DEMANDES SUBSIDIAIRES D'AUTORISATION

Les Français, les Dominicains et les Capucins ont retiré la demande subsidiaire d'autorisation qu'ils avaient formée. Cette nouvelle sera une consolation pour Guillaume II. Si un ministre intelligent ne succède pas bientôt à celui-ci, c'est en fait de l'influence française en Orient. La place est libre; il n'y a qu'à l'occuper.

SCANDALEUSE INTERDICTION

Il n'y a plus aucun doute, les misérables qui, dimanche dernier, à Sainte-Foy-lès-Lyon, ont essayé de troubler les catholiques lyonnais dans le libre exercice de leur culte, ont les stipendiés du ministère par l'entremise de la préfecture du Rhône.

COURAGE FORCÉ

On raconte qu'au moment de l'attaque par les gens de Figueira contre M. Jonnard et son escorte, on put voir rester obstinément en arrière un personnage qu'un mulet ramenait à pas lent et qui essayait de se protéger contre les balles des Marocains en agitant d'une façon comique son ombrelle blanche.

LES ÉCOLES AU CONSEIL D'ÉTAT

La section du contentieux du Conseil d'Etat, présidée par M. Berger, examine aujourd'hui la validité des décrets pris en juin et juillet dernier par M. Combes, pour ordonner la fermeture des écoles congréganistes. Les instituteurs ou institutrices de ces écoles appartenant à des Congrégations autorisées; mais, selon le gouvernement, les établissements qu'ils occupaient ne l'étaient pas.

A LA COUPE DE CASSATION

La Cour de cassation a rejeté les pourvois formés par les procureurs généraux contre les arrêts acquittés MM. les abbés Poltier et Hailuin, anciens Jésuites.

LES HÉCATOMBES DANS L'ARMÉE

Toute la presse est émue de la mise à la retraite d'office du colonel et d'un capitaine du 39 dragons.

LA FAUSSE TIARE

M. Rogee-Paillet a averti le ministre de l'Instruction publique qu'il lui posera à une prochaine séance une question sur la fausseté de la tiare.

LE PÈLERINAGE DE PARAY-LE-MONIAL

Paray-le-Monial, 19 juin. La basilique est pleine de monde; la plus grande messe de la messe de pèlerinage. Sa présence, l'éloquent sermon de M. l'abbé Poindrac, après un Magnificat solennel, ont passé l'enthousiasme dans tous les cœurs, et c'est avec entraînement que la procession à Notre-Dame-de-Romay s'organise.

CURIEX POINT DE DROIT PARLEMENTAIRE

Le jugement du tribunal de Bayonne acquittant les Capucins et les Dominicains a causé dans les couloirs du Palais-Bourbon une certaine émotion. C'est notre ami, M. Massabuau, qui, le premier, dans un remarquable article de l'Action Libérale, a développé la question de triomphe devant les juges de Bayonne.

MAINMISE MAÇONNIQUE

Nous recevons communication d'un document qui enlèvera tout doute à ceux qui, jusqu'à présent, ont voulu en garder sur le caractère maçonnique des groupements de jeunesse laïque et des œuvres post-scolaires patronnées par le gouvernement. Un Congrès dit de jeunesse laïque doit se tenir à Narbonne en octobre prochain, et le Comité d'organisation de ce Congrès a circulé pour recueillir des adhésions.

EN SERBIE

Rome, 19 juin. Les journaux publiés la veille ont annoncé que le prince Michel de Serbie, démissionnaire, avait été nommé par le roi Alexandre à la présidence du conseil.

CONTRE LES PROCESSIONS

Saint-Etienne, 19 juin. Les groupes démocratiques et de la libre pensée de Roanne, organisent pour dimanche une manifestation à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu au Coteau.

CONTRE LES PROCESSIONS

Brest, 19 juin. M. Verno, sous-préfet, ayant écrit au maire de Saint-Pierre-Quilgou pour lui demander la suppression de la procession de dimanche prochain, le maire a répondu par un refus.

INFORMATIONS DU SOIR

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. La séance a été consacrée à l'exécution des affaires courantes.

M. COMBES ET M. BUISSON

Contraintement aux renseignements données ce matin par l'Action, journal de M. Buisson, et qu'on devait, par conséquent, regarder comme exacts, on dément, au ministère de l'Intérieur, que M. Combes ait accepté un amendement que lui aurait proposé M. Ferdinand Buisson au sujet de la proposition Masco, relative à la sécularisation des congréganistes.

ECHOS PARLEMENTAIRES

LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

La Commission de l'enseignement, réunie sous la présidence de M. Buisson, a entendu M. le ministre de l'Instruction publique sur le projet de loi relatif à la création des zones franches dans les ports maritimes, a entendu les délégués des Sociétés suivantes: Chambres de commerce de Bordeaux et de Nantes, Syndicat des vins et spiritueux de la Gironde, Union des Syndicats girondins, Syndicat des propriétaires viticulteurs de la Gironde.

M. le ministre a fourni ensuite des explications, au point de vue financier, sur les conséquences de la fermeture des écoles libres non autorisées dirigées par des congréganistes. Si toutes ces écoles sont fermées il faudra approprier ou construire 379 écoles publiques, acheter 4200 mobiliers scolaires et créer 748 emplois nouveaux.

LE RAPPORT DE M. RABIER

Les députés ont reçu communication, aujourd'hui, du complexe rapport de M. Fernand Rabier, sur les demandes d'autorisation formées par les Congrégations enseignantes de femmes. Mais ce rapport est rendu incompréhensible par suite d'une erreur de mise en page qui a fait de la prose de M. Rabier les considérations de M. Pierre Marou sur la contribution des pèlerins.

LA COMMISSION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

La Commission du commerce et de l'industrie, réunie ce matin sous la présidence de M. Astier et continuant son enquête sur le projet de loi relatif à la création des zones franches dans les ports maritimes, a entendu les délégués des Sociétés suivantes: Chambres de commerce de Bordeaux et de Nantes, Syndicat des vins et spiritueux de la Gironde, Union des Syndicats girondins, Syndicat des propriétaires viticulteurs de la Gironde.

LA COMMISSION DES DOUANES

La Commission des douanes réunie ce matin, a entendu les représentants des usagers et filateurs.

LEURS DE PONDICHERY SUR LA QUESTION DES GUINÉES

A la suite d'un exposé de M. Klotz concernant les guinées émises par la Conférence de Bruxelles par rapport à la mise en entropé avant le 31 août des sucres ayant droit à la prime en Allemagne et en Autriche, la Commission des douanes a chargé son bureau de faire une démarche auprès du ministre des Finances pour lui demander quelles sont ses intentions vis-à-vis des sucres français.

LES RAMONS D'ÉCOLES

La Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la construction d'offices des missions d'écoles a entendu, aujourd'hui, la lecture du rapport de M. Béruet, qui conclut à l'adoption du projet tel qu'il a été voté par la Chambre.

LA COMMISSION DES CONGRÉGATIONS

La Commission des Congrégations, réunie sous la présidence de M. Clemenceau, qui s'est réunie dans une précédente séance un vote favorable à l'autorisation générale pour la Congrégation des Cisterciens-Trappistes, a commencé l'examen particulier de chacun des établissements de cette Congrégation.

LES HÉCATOMBES DANS L'ARMÉE

Toute la presse est émue de la mise à la retraite d'office du colonel et d'un capitaine du 39 dragons.

LA FAUSSE TIARE

M. Rogee-Paillet a averti le ministre de l'Instruction publique qu'il lui posera à une prochaine séance une question sur la fausseté de la tiare.

LE PÈLERINAGE DE PARAY-LE-MONIAL

Paray-le-Monial, 19 juin. La basilique est pleine de monde; la plus grande messe de la messe de pèlerinage. Sa présence, l'éloquent sermon de M. l'abbé Poindrac, après un Magnificat solennel, ont passé l'enthousiasme dans tous les cœurs, et c'est avec entraînement que la procession à Notre-Dame-de-Romay s'organise.